

ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la Commune de PAVIE 32550 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10 ;

Vu le Code de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT que Mme Béatrice NARRAN exerce les fonctions de responsable du service finances et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour les bons de commande et devis ;

ARRÊTE

ARTICLE I

M. Jean-Michel BLAY, Maire de Pavie, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Béatrice NARRAN, responsable du service finances, pour :

- les bons de commande et devis pour un montant de 500 € T.T.C. maximum, à compter du 20 avril 2026.

ARTICLE II

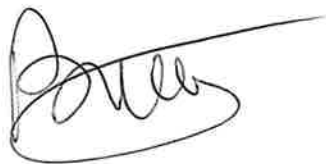
Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Gers,
- Monsieur le Trésorier,
- L'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 16/04/2026
L'agent,

Béatrice NARRAN



Fait à PAVIE, le 15 avril 2026
Le Maire,

Jean-Michel BLAY

